

# Déclaration d'engagement

**Forme juridique :** \_\_\_\_\_

**Dénomination :** \_\_\_\_\_

**Adresse du siège** \_\_\_\_\_

**social :** \_\_\_\_\_

**Numéro d'entreprise :** \_\_\_\_\_

*Les données ci-dessus doivent être identiques à celles mentionnées dans les statuts.*

s'engage :

- a) à ne pas affecter à la couverture de frais d'administration générale plus de 20 % de ses ressources de toute nature, préalablement diminuées de celles provenant d'autres institutions agréées ;
- b) à délivrer aux donateurs un reçu dont le modèle est déterminé par le Ministre des Finances ou son délégué et remettre par voie électronique à l'administration en charge de l'établissement de l'impôt dans les 2 mois qui suivent chaque année civile de la période pour laquelle l'agrément a été obtenu, une copie des reçus délivrés pendant cette année et un état ou une attestation récapitulative de ceux-ci, conformément aux modalités déterminées par le Ministre ou son délégué ;
- c) à permettre aux fonctionnaires de l'administration en charge de l'établissement de l'impôt de contrôler ses écritures comptables chaque fois qu'ils le jugent utile ;
- d) à fournir aux services désignés par les organes de l'État, des Régions ou des Communautés, compétents pour l'agrément, dans le mois de la première demande de ces services, tous les renseignements utiles à l'instruction de la demande d'agrément.

**Prénom + nom :** \_\_\_\_\_

**Fonction :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :**

*Attention : la déclaration d'engagement doit être signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution.*